

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton et des Services aux étudiantes et étudiants du campus de Shippagan

Numéro du groupe 91075

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Admissibilité

Pour être admissible à la couverture, vous devez :

- résider au Canada et être admissible aux prestations en vertu du régime de soins de santé du gouvernement provincial de votre province de résidence, ou
- être un étudiant international* ou un résident temporaire du Canada et être inscrit à un minimum de 3 cours par semestre.

*Les étudiants internationaux sont seulement admissibles à la garantie Soins dentaires du présent régime.

Année d'assurance

1^{er} septembre au 31 août

Fin de la protection

À la première des éventualités suivantes :

- la fin de l'année d'assurance,
- la date à laquelle vous ne fréquentez plus d'établissement d'enseignement participant et n'y êtes plus inscrit, ou
- à 70 ans

Aperçu de votre régime collectif

Garantie Médicaments

- Quote-part de 10 % dans une pharmacie Costco et de 20 % dans toute autre pharmacie.
- Les contraceptifs prescrits sont entièrement couverts dans les pharmacies Costco, alors que dans toute autre pharmacie, la quote-part est de 20 %, jusqu'à un déboursé maximal de 5 \$ par ordonnance.
- La Garantie Médicaments est assujettie à un maximum de 5 000 \$ par participant, par année d'assurance.

Garantie Santé complémentaire

- La garantie Santé complémentaire est assujettie à un maximum global de 10 000 \$ par participant, par année d'assurance.

Services paramédicaux

- Honoraires d'un chiropraticien*, d'un naturopathe*, d'un acupuncteur, d'un diététiste, d'un ostéopathe*, d'un podologue*/podiatre* et d'un chirurgien podiatrique*, d'un physiothérapeute/thérapeute du sport et d'un massothérapeute, jusqu'à concurrence de 400 \$ par professionnel, par année d'assurance.
- Le maximum admissible pour chacun des professionnels ci-dessus est de 20 \$ par visite.

*radiographies incluses

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton et des Services aux étudiantes et étudiants du campus de Shippagan

Numéro du groupe 91075

Garantie Santé complémentaire (suite)

Les garanties suivantes sont également couvertes jusqu'à concurrence des maximums spécifiés dans la brochure

- Soins infirmiers
- Chaussures orthopédiques/orthèses plantaires
- Équipement médical
- Aides à la mobilité
- Prothèses auditives
- Tests diagnostiques
- Vêtements de compression
- Prothèses

Soins de la vue

- 30 \$/12 mois consécutifs pour un examen de la vue
- 75 \$/12 mois consécutifs pour des lunettes (verres et montures) et des verres de contact
- 150 \$/12 mois consécutifs pour une chirurgie oculaire au laser

Garantie Voyage à travers le monde

- Moins de 65 ans : limité à 90 jours par voyage
- Plus de 65 ans : limité à 60 jours par voyage
- Couverture à 100 %, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ par participant, par voyage
- Assistance voyage fournie par CanAssistance inc.

Garantie Soins dentaires

La garantie Soins dentaires se limite aux frais usuels et raisonnables, jusqu'à concurrence des montants figurant dans le guide des tarifs des dentistes généralistes applicable dans la province du participant, édition de l'année courante.

- Les soins préventifs et les soins de base (restaurations, endodontie, parodontie, ajustement de prothèses amovibles) sont couverts à 70 %, jusqu'à concurrence de 750 \$* par année d'assurance, combiné avec les soins de restauration majeure. La chirurgie buccale, couverte à 40 %, est incluse dans les soins de base.
- Les soins de restauration majeure sont couverts à 50 %, jusqu'à concurrence de 750 \$* par année d'assurance, combiné avec les soins préventifs et les soins de base.
- Les examens de rappel, le polissage et l'application topique de fluorure sont couverts jusqu'à concurrence de 1 par 6 mois consécutifs.

*Les soins préventifs, les soins de base et les soins majeurs sont assujettis à un maximum global de 750 \$ par année d'assurance.

Ce document est un simple aperçu de votre couverture et ne constitue pas une entente. Les garanties et les conditions exactes sont détaillées dans le contrat et la brochure.

Pour tout renseignement, communiquez avec Croix Bleue Medavie au 1-800-667-4511 ou transmettez votre question par courriel à information@medavie.croixbleue.ca